



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE HOUDAN
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
YVELINES

Téléphone : 01.30.46.81.30
Télécopie : 01.30.88.10.01
Votre interlocutrice privilégiée :
Maryline DUDA – FEUILLOY
Directrice Générale des Services
☎ 01.30.46.81.31
✉ dgs@villehoudan.fr

Nos réf. : JMT/MDF

Houdan, le 13 mai 2020

Mesdames, Messieurs les Commerçants

Notre marché hebdomadaire voit sa reprise de séance hebdomadaire dès ce vendredi 15 mai, voici quelques mesures d'accompagnement qui s'imposent à nous.

- Un plan d'implantation et de circulation sur la configuration de marché (plan joint en copie).
- Un espace entre les commerçants qui doit s'adapter à chaque configuration de marchés.
- Une distance réglementaire sera mise en place entre la clientèle et l'étalage des commerçants (avec barrières et de la rubalise), interdiction à la clientèle de toucher les produits.
- Le respect de la distanciation obligatoire d'un mètre entre chaque client : mise en place par vos soins de cagettes ou autres dispositifs (pas de peinture) pour marquer l'espace d'un mètre.
- Respect des gestes barrière : nettoyage des mains entre chaque vente et port du masque obligatoire.
- Affichage chez tous les commerçants et aux entrées du site, en rappel de ces gestes d'une affichette informant des gestes barrière
- Du gel hydro alcoolique disposé à chaque point d'entrée par la société Geraud, si possible sous la surveillance du placier et d'un agent du service de police municipale qui pourront également assurer le filtrage et la bonne tenue de la réglementation.
- L'obligation pour chaque commerçant de disposer sur son étal de gel hydro alcoolique pour son usage personnel comme pour celui des consommateurs.
- En cas de non-respect de ses règles par un commerçant, l'autorité municipale ainsi que le délégataire se réserve le droit de suspendre ce dernier d'exercer sur le marché.
- Le placier sera présent sur l'ensemble de la séance pour veiller au bon respect des règles.

En raison de la nécessité de mettre en place des barrières séparatives entre chaque allée de commerçants pour créer une file sens de circulation, vous êtes informés que vous devrez arriver avant 6 heures 45 du matin. Passé cet horaire, les barrières seront mises en place rendant toute manœuvre impossible et vous serez soit placé en bout de marché (côté rue des vignes), soit refusé par le placier.

Je vous souhaite une bonne reprise, les conditions sanitaires nous imposent une nouvelle organisation mais je sais pouvoir compter sur votre dynamisme et votre professionnalisme pour rendre la tenue de ce marché possible dans le respect des conditions ci-avant énumérées.

A très vite sur le marché.



Jean-Marie TETART
Maire



REGLES DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ



Port des gants et masques
obligatoires pour tous les
commerçants

Mettre en permanence à
disposition des clients du gel
hydro alcoolique



Favoriser le paiement
sans contact par
carte bancaire

Rappeler aux clients : un seul sens de
circulation dans l'enceinte du marché
(pas de retour en arrière)



Mise en place
des panneaux
obligatoires sur
l'étal des
commerçants



Un mètre minimum
entre chaque client
(merci de vérifier que
vos clients respectent
vos marquages
au sol)



Installer un
poste
d'encaissement
dédié

Etablir un plan de nettoyage de vos
surfaces, matériels et zone de paiement
pendant toute la durée du marché



Pas de libre
service



Interdiction aux clients de
toucher les produits

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
arrêter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)